
Volet IDÉATION

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S ET LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX-ALES DU CELAT

Le CELAT propose, pour l'année 2022-2023, un nouveau programme **Idéation** visant à favoriser des activités de démarrage de projet. **Un montant de 3000\$ maximum**, à dépenser dans l'année, est offert pour organiser cette activité. Cinq financements peuvent être accordés au total sur l'année pour des activités de démarrage différentes.

Objectif :

Il s'agit d'une activité de démarrage qui, par exemple, peut se réaliser à la suite d'une rencontre effectuée dans le cadre du concours **Intuition**. On souhaite favoriser la mise en place d'expériences intellectuelles et/ou créatives (recherche-crédation) sans savoir si celles-ci fonctionneront. Ce concours permet de tester une approche théorique, méthodologique ou pratique (recherche-action) pour en déterminer la viabilité, la pertinence. Le concours **Idéation** est un saut dans le vide, une façon informelle et peu encadrée de mettre à l'épreuve une intuition de recherche. L'ajout de partenaires externes est tout à fait possible. Les rencontres se tiennent en une journée ou plus.

Critères:

- Intérêt de l'activité en fonction de la programmation du CELAT;
- Caractère prospectif de l'activité;
- La dimension critique (démontrée notamment par la formule retenue, la présence d'un-e invité-e externe à l'équipe en place, l'inclusion d'une activité-laboratoire, etc.);
- L'activité regroupe des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description de l'activité, incluant le thème de la rencontre (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent) et le fonctionnement de l'activité (horaire, thèmes des ateliers / autres formules de discussion, autres). 1 à 2 pages (max 700 mots);
- 2) liste des participant-e-s;

- 3) budget : **3000\$ maximum** par activité. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes).

Dates de dépôt des projets lors de trois concours : 24 mai 2022, 24 septembre 2022 et 24 janvier 2023

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N. B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.